

BAREME DE L'IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE

En 2012, les redevables de l'ISF en 2012 bénéficieront du nouveau barème simplifié à deux tranches, comme le montre le tableau ci-dessous :

Barème ISF 2012	Patrimoine imposable (valeur nette)	Tarif applicable au 1 ^{er} euro
Pas d'ISF	Inférieure à 1,3 millions d'euros	0 %
1 ^{ère} tranche	Egale ou supérieure à 1,3 M€ et inférieure à 3 M€	0,25 %
2 ^{ème} tranche	Egale ou supérieure à 3 M€	0,50 %

Cependant, ces taux seront applicables dès le premier euro alors que jusqu'à présent, le barème de l'ISF était progressif.

Afin de limiter l'effet de seuil induit par la taxation au 1^{er} euro, un dispositif de décote a été mis en place.

1- Calcul de la décote pour la 1^{ère} tranche (taux d'ISF : 0,25 %)

Le montant de la décote pour les foyers dans cette situation est calculé de la façon suivante : 24.500 euros mois sept fois l'impôt dû au taux de 0,25%.

Exemples :

	Situation actuelle	Barème 2012	Situation actuelle	Barème 2012	Situation actuelle	Barème 2012
Patrimoine net taxable	1 300 000 €		1 350 000 €		1 700 000 €	
Application du barème	2 750 €	3 250 €	3 105 €	3 375 €	5 730 €	4 250 €
Décote (24 500 € - 7 X 0,25 % X patrimoine		1 750 €		875 €		Pas de décote
ISF à payer	2 750 €	1 500 €	3 105 €	2 500 €	5 730 €	4 250 €

Source : ministère du Budget (mai 2011)

2- Calcul de la décote pour la 2^{ème} tranche (taux d'ISF : 0,50 %)

Le montant de la décote pour les foyers dans cette situation est calculé de la façon suivante : 120.000 euros mois sept fois et demi l'impôt dû au taux de 0,50 %.

Exemples :

	Situation actuelle	Barème 2012	Situation actuelle	Barème 2012	Situation actuelle	Barème 2012
Patrimoine net taxable	3 000 000 €		3 100 000 €		3 300 000 €	
Application du barème	16 555 €	15 000 €	17 555 €	15 500 €	19 555 €	16 500 €
Décote (120 000 € - 7,5 X 0,50 % X patrimoine		7 500 €		3 750		Pas de décote
ISF à payer	16 555 €	7 500 €	17 555 €	11 750 €	19 555 €	16 500 €

Source : ministère du Budget (mai 2011)